REPRÉSENTATION PERMANENTE
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 28 décembre 1972.

003440

Affaires Etrangères
No C/4/73
- 3 JAN 1973
Insp.gal. | Ministre
Sec.gén. | Dir.

Le Représentant Permanent
auprès des Communautés Européennes
à
Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères
à Luxembourg.

Concerne : La fin de la Communauté des Six
--------- Perspectives pour 1973

Le rideau tombe sur le dernier acte de la Communauté des Six dans une atmosphère de désenchantement et de lassitude. Les ultimes performances des Institutions compteront parmi les plus décevantes - hormis peut-être la lente décrépitude d'Euratom entamée depuis des années, et l'impuissant effacement de la Haute Autorité de la CECA au milieu des années soixante.

Tandis qu'au Conseil des Ministres des Affaires Etrangères le Président cherchait désespérément un quorum, les Ministres des Transports se sont quittés sans résultat - comme ils en avaient l'habitude - après avoir failli réussir à se mettre d'accord sur les "poids et dimensions" des véhicules routiers, objectif que sans succès ils avaient visé depuis bientôt dix ans. Les Ministres de l'Agriculture, dans une confusion qui depuis longtemps ne les effraie plus, sacrifièrent une dernière fois au rite de la séance de nuit génératrice de petits arrangements.

La Commission avait commencé à s'effacer depuis des semaines déjà. Restait, entouré de quelques intrépides, son Président légitimement soucieux de préserver son image et... le Membre luxembourgeois de la Commission. Ce n'est , en effet, pas faire preuve de parti pris ou d'esprit

./.

© ANLux (Archives Nationales Luxembourg) inv.nr. AE-AA-687
http://resources.huygens.knaw.nl/europeseintegratie/doc/Z00690

cocardier que de retenir que le domaine dans lequel furent prises par la Commission, jusqu'au dernier jour, les décisions les plus importantes, les plus engageantes aussi pour l'avenir, fut celui de la politique de concurrence. On n'a pas encore mesuré ce que représentent pour la future stratégie industrielle et commerciale de la Communauté, pour la défense du consommateur et pour le développement du droit communautaire ces courageuses décisions prises sur proposition de Monsieur Borschette. Pendant ce temps, les autres Membres dont le mandat est désormais renouvelé se montraient plus soucieux de s'assurer leurs attributions futures que d'imprégner l'Institution d'une dynamique qui aurait permis à la nouvelle Commission de vivre, pendant quelques semaines au moins, sur les réserves intellectuelles et politiques constituées à son intention.

La séance d'adieu de l'Assemblée des Six n'était pas de meilleure facture. Encore que les parlementaires en nombre exceptionnel avaient fait le déplacement à Luxembourg, on s'efforcera bien vite d'oublier cette session de décembre. Alors que les feux de la rampe furent pour ainsi dire déjà éteints, le Parlement, pour la première fois, devait faire usage de sa prérogative de censurer l'Exécutif. Engagée dans l'improvisation et sans raison convaincante, cette procédure tourna court et, dans la confusion, déboucha sur une résolution où les censeurs encensent ceux qu'ils entendaient censurer. Cette victoire n'est pourtant pas à inscrire au crédit de la Commission qui n'a guère pu contribuer à dissiper la morosité qui planait sur le Parlement. Elle traduit tout simplement la prise de conscience par l'Institution parlementaire de sa propre impuissance devant des évolutions sur lesquelles ni elle-même, ni la Commission n'ont prise directe.

./.

Cette phase de transition, de toute évidence, ne pouvait pas être un moment d'intense activité. La présence au Conseil-même, et dans les coulisses des autres Institutions, des Etats adhérents qui, en fait, doivent déjà marquer leur accord sans y être autorisés en droit, ne pouvait que se traduire par un ralentissement des activités, allant jusqu'à la paralysie totale dans certains cas.

De ces quelques constatations, il ne faudrait donc pas déduire des conclusions quant au dynamisme communautaire ou quant à l'efficacité du système institutionnel en tant que tel. Si, à plusieurs égards, un certain pessimisme peut s'avérer justifié, celui-ci trouve une motivation dans le fait que certains objectifs, sur lesquels existait pourtant un accord entre les Etats membres, anciens et nouveaux, n'ont pu être atteints dans les délais voulus. Le retard ainsi pris fera peser dès le premier jour , sur la Communauté des Neuf, une hypothèque. Cette année 1973, que tous les hérauts de la grande Communauté avaient qualifiée d'avance comme un nouveau démarrage, commence par la liquidation d'arriérés considérables, au point d'amenuiser déjà les chances pour les Institutions d'exécuter le programme ambitieux qui leur a été prescrit par la Conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement.

I. LES RELATIONS EXTERIEURES

A. L'élargissement devait automatiquement entraîner une adaptation des accords, de types divers, conclus par la Communauté originaire en particulier avec une série de pays du bassin méditerranéen. Considérée, au moment des négociations d'élargissement, comme un ensemble d'opérations relativement simples, cette adaptation s'est avérée impossible dans sa forme originale, parce que suscitant des problèmes commerciaux et économiques complexes. Le moindre des paradoxes n'est-il pas que des Etats qui ont conclu avec la Communauté des accords préférentiels risquent de perdre, sur les marchés des Etats adhérents, des avantages qui se révèlent plus substantiels que ceux dont ils bénéficient sur le marché communautaire en vertu même de leur statut privilégié ? Tel est le cas notamment pour les produits agricoles

./.

d'Espagne, d'Israël et du Maghreb qui, d'ici quelques semaines, auraient risqué, à défaut d'arrangement de dernière minute, de connaître des difficultés d'écoulement en raison de l'application par le Royaume-Uni, le Danemark et l'Irlande des règles d'organisation de marchés agricoles. Il est donc compréhensible que ces pays ont commencé par demander que la Communauté élargie compense, par un aménagement plus étendu des préférences, les inconvénients attachés au redoutable privilège d'être son partenaire commercial préférentiel. Aussitôt, la France et l'Italie ont fait barrage. Ainsi ces négociations aboutirent dans des impasses avant même d'avoir débuté, puisque, d'une part, les adaptations purement mécaniques - sans accroissement des avantages commerciaux - étaient récusées par les pays partenaires, et les adaptations économiques qu'ils exigeaient en contre-partie étaient, d'autre part, refusées par certains Etats membres.

Devant une telle situation, le Conseil s'était, dès juin, résigné à faire siennes les idées initialement émises par la France seule, et selon lesquelles il conviendrait d'adapter prochainement l'ensemble des accords méditerranéens dans le cadre d'une "approche globale", visant non seulement l'organisation des échanges commerciaux, mais encore la coopération économique et technique. Une fois cette idée admise par le Conseil, il parut évidemment impossible d'atteindre pareil objectif dans des délais aussi brefs. A l'heure qu'il est, les négociations dites "globales" n'ont pas encore commencé et la seule mise au point des directives prendra pour le moins quelque temps encore.

La Conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement ayant solennellement proclamé la volonté de la Communauté d'élaborer en 1973 une politique méditerranéenne, cette tâche sera parmi celles qui requerront une attention soutenue.

./.

A noter que, moins de deux semaines avant la fin de l'année, la Communauté a cependant pu conclure des accords commerciaux préférentiels avec la République Arabe d'Egypte et le Liban et un accord d'association avec Chypre, le tout sous réserve des compléments qui pourront être apportés à ces actes dans le cadre de l'approche globale.

Dès les premières discussions du Conseil sur la future politique méditerranéenne, il est apparu également que les problèmes se poseront pour une Communauté élargie en des termes différents que pour les Six. L'Italie devient de plus en plus réticente devant la perspective de l'accroissement des préférences agricoles que d'aucuns envisagent d'octroyer aux pays de l'autre rive méditerranéenne et à l'Espagne.

La France qui - face à l'Espagne au moins - peut invoquer la menace d'une concurrence aussi directe, redoute au surplus que la multiplication de brèches dans la Politique Agricole Commune finisse par entraîner l'ébranlement de la construction.

Dans une approche générale, on pourrait concevoir que les conséquences commerciales supportées par l'Italie et la France pourraient être compensées par une participation plus intense de leurs voisins du nord à l'inévitable coût d'une coopération économique et technique future. En raison de ses intérêts politiques et stratégiques dans la Méditerranée, le Royaume-Uni semble l'accepter. La Belgique et le Luxembourg sont sensibles aux impératifs politiques qui commandent de telles actions. Il s'avérera cependant plus difficile de convaincre l'Allemagne, les Pays-Bas et le Danemark de leur intérêt de s'engager résolument dans une telle voie dans le cadre communautaire. Autant de problèmes qui feront de la question des relations méditerranéennes de la Communauté non seulement un des points les plus importants des futures discussions des Ministres, mais une pierre de touche de la volonté communautaire de mener une véritable politique extérieure.

./.

A cela s'ajoutent encore les contestations politico-idéologiques que suscitent inévitablement le resserrement des liens entre la Communauté et l'Espagne ou Israël, ou encore la définition de rapports préférentiels avec l'Algérie et, enfin, les risques de tension que suscite chaque perfectionnement du réseau d'accords préférentiels autour de la Communauté dans les relations avec les Etats - Unis.

Le fait que la Communauté n'a pas réussi, à la fin de cette année, à définir des positions de départ claires justifie d'ores et déjà des doutes légitimes quant à la possibilité d'aboutir en douze mois à la réalisation d'un objectif aussi vaste et aussi prétentieux.

B. Toujours dans le domaine des relations commerciales extérieures, l'année s'achève avec l'espoir de voir aboutir prochainement les négociations avec l'Uruguay et la perspective de prochaines négociations commerciales avec le Brésil et l'Inde.

Quant aux négociations avec le Japon, il n'en fût plus question depuis le voyage à Tokyo du Président Malfatti au début de cette année. L'imminence d'une grande négociation tarifaire au GATT rend problématique - et en définitive peu souhaitable à l'heure présente - la conclusion d'un accord spécial avec ce pays. A juste titre, la Communauté est convaincue que toute concession offerte en ce moment au Japon sera considérée par celui-ci comme une simple anticipation sur ce que la Communauté pourrait concéder dans les négociations futures du GATT.

./.

C. Les préférences généralisées octroyées par la Communauté à une centaine de pays en voie de développement ont été reconduites in extremis pour l'année 1973, sans que leur impact commercial ne soit notablement accru. Tandis que ces préférences ont été étendues aux pays du tiers monde auxquels, pour une raison ou une autre, elles n'avaient été octroyées jusqu'à présent, l'inclusion dans la liste des bénéficiaires d'autres pays méditerranéens et de la Roumanie s'est heurtée à l'opposition de la France et des Pays-Bas. Pourtant, certains au moins de ces pays peuvent faire valoir des arguments objectivement fondés. Ainsi, Malte perdra certaines préférences sur le marché britannique, ce qui ne contribuera pas à rapprocher de l'Occident le Premier Ministre Dom Mintoff. La Turquie, associée à la Communauté et Membre de l'OTAN, ne bénéficiera pas d'avantages commerciaux - limités il est vrai dans son cas - que la Communauté octroie à la Yougoslavie, ou à l'Argentine, ou au Mexique. Enfin, la démarche effectuée voici un an par le Gouvernement roumain, premier Etat socialiste membre du COMECOM à reconnaître de facto la Communauté, n'a pas donné lieu aux résultats escomptés, malgré l'insistance de Monsieur Ceaucescu en personne.

D. Au ler janvier 1973, la Politique Commerciale Commune devrait être pleinement appliquée dans les relations avec les pays socialistes de l'Est européen. La Conférence au Sommet a solennellement confirmé cet engagement. Mais, à peine quelques semaines plus tard, certaines délégations au Conseil se sont révélées singulièrement réticentes à vouloir tirer dans la pratique certaines conséquences de cet engagement. On ne peut s'empêcher de constater qu'il subsiste toujours un décalage entre les professions de foi et les actes concrets. Le temps va sans doute concilier les unes et les autres : combien eût-il été souhaitable que, à la veille de l'entrée en vigueur du Traité d'élargissement, doctrine et politique de la Communauté eussent été sur ce point en parfaite concordance.

./.

2. UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE

Elle fut à l'honneur à la Conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement ; elle est presque oubliée en cette fin d'année. Ceci ne témoigne pas d'une désaffection ou d'une négligence des Institutions. Il est caractéristique pour l'état présent du développement de ce programme communautaire qu'elle n'est pas encore entrée dans les moeurs au point d'avoir dans les préoccupations de la Communauté cette place quasi quotidienne que normalement devrait lui valoir son importance et ses incidences directes.

La délibération que les Ministres des Finances et de l'Economie ont consacrée, les 30 et 31 octobre dernier, aux problèmes de la lutte contre l'inflation n'a malheureusement pas donné les résultats espérés. La raison en est que les politiques conjoncturelle et budgétaire continuent à relever de la compétence nationale, fortement influencée par des considérations de politique interne ou par les situations économiques et sociales respectives. Au stade présent, la politique menée à l'échelle de la Communauté s'en ressent nécessairement. Aussi une des rares mesures communautaires préconisée par la Commission en octobre, et qui n'avait pas recueilli l'approbation unanime du Conseil, n'a plus été évoquée au cours des dernières semaines : et pourtant, la Commission avait pris l'engagement de proposer au Conseil, avant la fin de l'année, des réductions tarifaires portant sur des secteurs industriels et agricoles compacts, en lieu et place de la réduction globale qu'elle avait proposée en octobre.

L'abstention de la Commission de faire des propositions n'a même pas été relevée. Peut-être l'explication de ce silence réside-t-elle dans le fait que dans les deux Etats membres qui, avec la plus forte insistance, avaient réclamé cette mesure - Allemagne et Pays-Bas - l'échéance électorale

./.

est passée, alors qu'en France, dont le Gouvernement s'y opposa avec la plus grande énergie, l'échéance électorale approche. Cette simple constatation souligne les faiblesses de l'action communautaire lorsque celle-ci ne se confond pas avec l'action sur le plan national des Gouvernements.

Au-delà du domaine économique et monétaire proprement dit, les politiques communautaires en matière sociale et en matière régionale ont été évoquées au Conseil au cours de ces dernières semaines.

En l'absence d'engagements concrets pour 1972, le domaine social s'avère actuellement encore comme le terrain de prédilection des manifestations verbales. La session du Conseil consacrée à cette politique fut ainsi un grand festival d'éloquence, dont la vedette était Monsieur Edgar Faure qui, à ses propres yeux au moins, finira par passer comme l'inventeur de cette politique. Ce beau feu d'artifice éteint, les Ministres se sont séparés jusqu'au mois de février, fort heureusement sans emporter avec eux la compétence de formuler eux-mêmes cette politique. Car dans ce domaine il reviendra à la Commission de faire preuve d'imagination et de réalisme à la fois. Il est normal, en effet, que chaque Etat membre cherche dans une politique sociale à l'échelle de la Communauté avant tout celles des solutions qu'il ne peut ou ne veut pas trouver dans le cadre de sa politique nationale. La preuve en a été administrée tout récemment à Monsieur Edgar Faure lorsque son propre Gouvernement enterra, momentanément au moins, les propositions de son Ministre des Affaires Sociales en matière de droit de licenciement des travailleurs, propositions qui, à l'échelle européenne plus qu'à l'échelle d'un pays, gardent quelque chance d'aboutir à des politiques concertées.

Que les travaux n'aient pas porté plus loin en matière sociale reste sans conséquence sur le plan du fonctionnement des Communautés dans les prochains mois.

./.

Il n'en est malheureusement pas ainsi en matière de politique régionale. Ici une première constatation s'impose : le Sommet, malgré l'appui incontestable à cette politique, n'a pas tranché le préalable qui, jusque là, avait empêché tout progrès dans ce domaine : compétence nationale et compétence communautaire chevauchent et le moment n'est pas arrivé où cette dernière peut prendre la relève de l'action des Gouvernements. Il faudra donc continuer à rechercher des expédients.

C'est en définitive l'impossibilité de donner à ce problème une solution valable qui, dans la soirée du 19 décembre, a forcé le Conseil à constater l'échec momentané de ses efforts pour parvenir à faire adopter une première et pourtant modeste, action communautaire, en l'occurrence celle prévoyant l'affectation annuelle de 50.000.000 UC, prélevés sur le FEOGA, à des actions d'intérêt régional.

Pourtant, les délégations foncièrement acquises à une véritable politique communautaire avaient fini par faire les concessions nécessaires à un rapprochement vers les thèses françaises. Rien n'y servit : pour des motifs dont il est difficile d'apercevoir la justification, la délégation italienne - pourtant demanderesse principale - a pris sur elle de faire échouer l'aboutissement d'un compromis qui, certes, n'est pas optimal sur le plan des principes, mais qui pour le moins aurait eu l'avantage de faire démarrer la politique régionale à laquelle ce pays accorde tant d'importance.

L'Italie a voulu lier l'approbation du projet en discussion à des engagements précis sur d'autres points, qui n'étaient pas en discussion au même moment, et sur lesquels, en toute hypothèse, le Conseil ne pourra statuer que d'ici quelques mois lorsque la Commission aura été en mesure de prendre en considération les situations qui se posent en cette matière dans les pays adhérents. Ce faisant, elle porte objectivement la responsabilité du non-respect d'un engagement solennel pris le 21 mars 1972 au titre de l'Union Economique et Monétaire. Ici encore le Conseil, faute de pouvoir respecter l'échéance de fin d'année, grève son action dans les prochains temps d'une hypothèque supplémentaire.

3. LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Les Ministres de l'Agriculture ont certainement connu une fin d'année des plus laborieuse . L'adoption en mars - sous la présidence de Monsieur Buchler - d'un premier train de mesures d'application de la réforme des structures agricoles avait permis un répit d'autant plus opportun que le Ministre allemand de l'Agriculture, d'abord, son collègue néerlandais, ensuite, s'apprêtaient à mener une campagne électorale difficile et que, en juillet, Michel Cointat céda la place à Jacques Chirac.

Au moment où normalement elle aurait du formuler ses propositions de prix agricoles pour la campagne 1973-1974, la Commission jugea opportun de réserver cette prérogative aux membres de l'Institution élargie. Ainsi restèrent, parmi la traditionnelle multitude des problèmes d'application divers, deux questions majeures à résoudre par le Conseil avant cette fin d'année:

- l'adaptation du règlement "Fruits et Légumes", exigée par l'Italie avant l'échéance de l'élargissement;
- l'adoption d'un certain nombre de décisions rendues nécessaires pour l'application aux Etats adhérents des règles d'organisation de marchés agricoles.

Comme elles le furent toujours, les discussions sur l'organisation du marché des fruits et légumes s'avérèrent difficiles, parce que chargées d'incidences politiques et sociales de premier ordre. Rome redoute à juste titre les effets, sur cette branche de la politique agricole plus particulièrement, de l'adhésion de nouveaux pays membres dans lesquels les déficiences climatologiques stimulent traditionnellement une demande soutenue de produits horticoles et fruitiers en provenance de l'Espagne, du Portugal et de la rive orientale du bassin méditerranéen. L'imminence de la définition d'une politique

./.

extérieure et commerciale commune vis à vis de ces pays, l'extension des accords d'association avec la Grèce et la Turquie aux pays adhérents sont autant de cauchemars pour le Ministère italien de l'Agriculture.

Ainsi, les mécanismes de protection se trouvent encore renforcés dans ce domaine, et ce dans une période où précisément les prix des denrées horticoles et fruitières sont parmi les premiers stimulateurs de la hausse des prix.

Au cours de ces dernières semaines, le Conseil s'attacha enfin à la définition des règles d'application agricoles pour les pays adhérents. Comme il fallait s'y attendre, ce fût une tâche considérable dont l'accomplissement fut pourtant facilité - sur le plan technique du moins - par la tentation croissante des Etats adhérents de régler à leur tour, à travers le biais de la Politique Agricole Commune, un ensemble de problèmes particuliers propres à certaines branches de leur économie agricole. Cette dernière opération n'est pas achevée : le Conseil aura à reprendre, dès le mois de janvier, certains de ces dossiers. A beaucoup d'égards joue dans ce domaine la solidarité profonde des milieux agricoles des Etats membres aussi bien que des Etats adhérents, et un certain pressentiment que la politique des arrangements n'aura peut-être pas un avenir très certain : tôt ou tard - redoutent les Ministres de l'Agriculture - le balancier risque d'engager sa marche en arrière, lorsque l'opinion publique et parlementaire se rendront compte que la Politique Agricole Commune, loin de voir son coût diminuer, exigera des moyens financiers plus importants encore. Si cette politique doit aller jusqu'à permettre des opérations telles que la subvention à l'exportation du whisky, au titre de la politique céréalière, ou justifier la demande de subvention de la parfumerie de luxe, au titre de l'organisation de marché des alcools, l'opinion publique n'apprendra pas sans émotion que le coût de cette politique représente plus que les sommes dépensées chaque année par cette même Communauté pour l'aide aux pays en voie de développement.

./.

Dans l'immédiat - et au titre de prévision pour 1973 - on peut seulement constater que le Conseil aura, en matière agricole aussi, à rattraper un retard considérable sur le programme de travail qui, normalement, aurait dû être le sien : la mise en place des marchés agricoles dans les pays adhérents et la fixation des prix agricoles pour la future campagne occuperont les journées et les nuits du Conseil des Ministres de l'Agriculture pendant des mois, avant même qu'il puisse se concentrer sur la gestion de la politique agricole dans le cadre nouveau de la Communauté élargie.

4. EURATOM - POLITIQUE DE RECHERCHE

Le Conseil, fin 1971, avait pris l'engagement d'arrêter avant le 31 décembre 1972 un Programme de Recherche et d'Enseignement pour les cinq prochaines années. Cette décision avait été prise après des discussions qui, à l'époque déjà, avaient fait ressortir une fois de plus l'énormité des divergences et la modestie du commun accord.

Le seul problème majeur eût-il consisté à faire participer les Etats adhérents aux actions entreprises dans ce cadre, l'opération eût déjà été redoutable. Mais - au-delà - subsiste le profond désaccord sur l'orientation future de la politique communautaire et sur les moyens de surmonter ce qu'il faut appeler par son nom : la crise d'Euratom.

La Commission avait pris l'engagement de présenter un nouveau projet de programme dans la première partie de 1972. Il fut présenté effectivement à l'automne.

Le Conseil avait pris l'engagement de traiter sérieusement des problèmes politiques et scientifiques que pose à ce stade cette entreprise : il en a discuté pour la première fois le 12 décembre.

./.

En désespoir de cause le maigre programme intérimaire pour 1972 fut prolongé de six semaines. Mais il faudrait être d'un optimisme béat pour croire que dans les six semaines seront posés les fondements de la future politique de recherche. Or, il s'avère de plus en plus probable qu'il est vain de vouloir adopter des programmes pour cinq années dès lors qu'il n'existe d'orientation commune ni sur les objectifs à atteindre, ni sur les moyens à mettre en oeuvre. Le Conseil aura alors le choix entre :

- confectionner une nouvelle fois un programme dont le propre serait d'employer tant soit peu le temps et la science des agents du Centre Commun de Recherche
- convenir qu'aucun programme pluriannuel valable ne pourra être établi avant que n'ait abouti un sérieux effort de réflexion en commun sur la politique scientifique future et l'avenir d'Euratom.

Je crois personnellement que c'est vers cette deuxième branche de l'alternative que le Conseil s'orientera, tant paraissent insolubles certains des problèmes posés par la définition-même d'une politique dans ce secteur.

La constatation qui s'impose est donc, ici encore, que le Conseil prend du retard par rapport aux prévisions. L'année 1973 sera, en matière de politique de recherche, le moment de la vérité. Plus vite Institutions et Etats membres se laisseront convaincre à poser ces questions en toute clarté, et en écartant tous artifices de procédure, plus grandes seront les chances de sauver d'Euratom ce qui peut l'être et de dégager des fondements d'une future politique commune, comme les y ont convié les Chefs d'Etat ou de Gouvernement

./.

5. LES INSTITUTIONS

Ces considérations pessimistes sur l'achèvement - ou plutôt le manque d'achèvement - des derniers travaux de la Communauté des Six doivent néanmoins être vues dans une perspective qui dépasse l'appréciation statique.

L'Histoire de l'Europe retiendra probablement pour 1972 deux dates : la signature du Traité d'Adhésion, le 22 janvier et la Conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement, les 20-21 octobre.

Hormis ces deux faits politiques majeurs, l'actualité européenne échappe déjà aujourd'hui à la vigilance de l'opinion publique. A plus forte raison, cette "zone grise" ne pèsera peut-être pas d'un poids considérable dans le bilan définitif, en comparaison avec l'importance de ces deux événements.

Pareilles aux hommes, les Institutions apprennent peut-être davantage à travers leurs déboires qu'à travers leurs succès. Si cette réflexion devrait être valable pour la Communauté on pourrait assurément affirmer que ces quelques mois ont été riches en enseignement.

Le premier semble être que le Conseil - à travers ses réunions auxquelles ont participé,avec une fréquence et une intensité progressivement accrue, les Ministres des Etats adhérents - recherche un nouveau style et pourra le trouver dans les prochains mois..

Le mandat conféré aux Ministres d'améliorer les procédures de décisions et la cohérence de l'action communautaire du Conseil devrait précisément donner lieu à cet examen de conscience qui s'impose de toute évidence et qui devrait permettre la mise au point de méthodes de travail plus adaptées aux situations nouvelles.

./.

La stérile confusion des débats de ces dernières semaines a fini par convaincre de cette nécessité les plus amorphes et les plus détachés de tous les Ministres siégeant au Conseil. A commencer par le Benelux, les représentants des pays moins importants ont tout intérêt à favoriser une telle réforme. Si elle ne devait pas se faire, on assisterait sans doute à la précision et au développement d'une évolution qui déjà s'ébauche et qui consiste dans la recherche à l'intérieur du triangle Bonn-Londres-Paris d'accords sans lesquels aucune politique du Conseil ne serait plus possible.

La Commission, quant à elle, devrait pouvoir bénéficier de l'apport que représentent quelques hommes nouveaux de premier plan et adapter à son tour ses propres conceptions de l'action communautaire en fonction des circonstances.

Quelques'uns parmi ses Membres les plus éminents ont précisément la réputation de rechercher l'efficacité et la cohérence dans l'action beaucoup plus que les effets purement verbaux ou la gestion à la petite semaine. Espérons que cette Commission n'entamera pas, par des marchandages et des compromis trop subtils dans la répartition des compétences, le crédit incontestable qui d'emblée lui est accordé.

Enfin, noublions pas qu'à de nombreux postes de responsabilité des fonctionnaires nouveaux peuvent contribuer à sortir des ornières tant de dossiers que la lourdeur des procédures et l'absence de directives condamnent à l'enli s ement.

./.

La seule conclusion qu'il est possible de déduire de ces considérations est que, une fois de plus, les chances d'avenir de cette Communauté reposent sur une manifestation éclatante de la volonté politique.

Le Sommet à Paris a énoncé les problèmes, affirmé la volonté de les résoudre et fixé les échéances. La partie la plus difficile du travail commence lorsqu'il faut honorer ces traites tirées sur l'avenir.
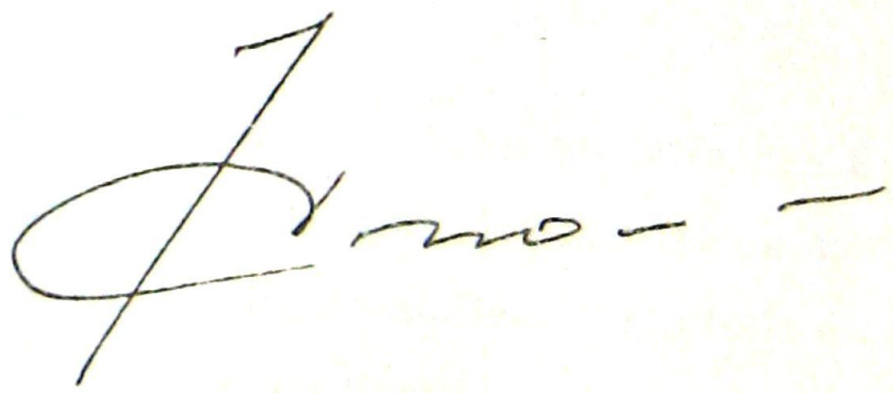
La multiplicité et la portée de ces engagements, auxquels s'ajouteront le rattrapage des deux derniers mois perdus partiellement en palabres et conciliabules, feront sans doute de l'année 1973 une période difficile. Si, cependant, les espoirs qu'on est fondé à nourrir en cette fin d'année sont réalisés, 1973 devrait être une grande année pour l'Europe.